

Les comités de vigilance comme acteurs de la lutte contre Boko Haram au Cameroun*

Par Gaius Fanyim

L'histoire de la guerre révèle de profondes mutations dans les formes que prennent les conflits au fil du temps (Keegan, 2014). Qu'il s'agisse de leurs modalités d'action, de la sophistication des armements ou même de l'intervention de nouveaux acteurs sur les théâtres d'opérations, il semble bien que la stratégie militaire n'ait pas encore épuisé son potentiel d'inventivité.¹ Si le 20^e siècle a pu montrer des formes inédites de conflits armés (Baudouï, 2003, p.162), le "*temps des conflits asymétriques*" (Bishara, 2001, pp.20-21 ; El-Laia, 2012, p.4) qui les caractérise aujourd'hui marque l'apparition d'un nouveau paradigme dans la typologie des guerres. Ainsi, les conflits interétatiques tendent à s'effacer au profit de nouvelles formes d'affrontement qui mettent en scène d'autres acteurs : du terroriste à l'insurgé. L'État est attaqué dans sa souveraineté et dans son fondement. Des régions comme l'Afrique subsaharienne découvrent de nouvelles formes complexes de menace, auxquelles les États répondent en tentant d'adapter leur système de défense aux réalités locales émergentes. Les armées sont alors appelées à développer des stratégies d'action qui contrastent avec les techniques modernes des guerres classiques. Dans cette perspective, la guerre qui oppose les États de la région du Lac Tchad, et plus particulièrement le Cameroun, à la secte islamiste Boko Haram offre un cadre expérimental d'étude de ce changement de paradigme guerrier et des moyens mis en œuvre pour y faire face.

La lutte contre Boko Haram apparaît en effet pour l'État camerounais comme un laboratoire expérimental lui permettant de tester sa capacité de riposte face à une menace extérieure. Il est vrai que ce n'est pas la première fois : l'île de paix qu'était jusque-là le pays dans la région avait connu son baptême du feu lors de la guerre dans la péninsule de Bakassi après son invasion par le Nigeria.² Mais c'était alors un conflit interétatique classique de défense des frontières. La menace nouvelle est plus difficile à combattre dans la mesure où elle engage le Cameroun et ses voisins dans une guerre asymétrique, face à un adversaire non-étatique qui emploie des méthodes non conventionnelles dont opérations kamikazes, incursions et prises d'otages sont représentatives. Le commandement militaire camerounais, qui découvre une nouvelle forme d'attaque, se trouve obligé de réviser sa stratégie de défense pour en venir à bout. Mais, face à l'incapacité des forces armées régulières à répondre efficacement et promptement à cette nouvelle forme d'attaque,

* Cet article reprend les termes d'une communication présentée, au titre du Réseau thématique "Sociologie militaire : sécurité, armée et société" (RT08), lors du 7^{ème} Congrès de l'Association Française de Sociologie, tenu à Amiens du 3 au 6 juillet 2017.

¹ Claude Raffestin (2003, p.162) observe que les formes de la guerre sont infinies au point de rendre illusoire toute élaboration de typologies.

² La péninsule de Bakassi, située dans la région Sud-Ouest du Cameroun, a fait l'objet d'un litige entre le Cameroun et le Nigeria, lorsque ce dernier l'envahit en décembre 1993. Ce conflit meurtrier prendra fin de manière définitive avec la rétrocession de la péninsule à la partie camerounaise par la Cour Internationale de Justice de La Haye en 2002.

l'urgence d'une réaction s'impose à des populations gravement déstabilisées. On voit ainsi émerger un système de défense alternative (Fouchard, 2003, p.347 ; Pérouse de Montclos, 2008, p.86), formé de comités de vigilance ou d'autodéfense³ mis sur pied par les populations, et parfois encouragés par les autorités administratives et traditionnelles, pour pallier le déficit sécuritaire dans certaines localités.⁴ Dès lors, la place accordée aux comités de vigilance dans la stratégie d'action des armées est le produit contingent de forces politico-militaires et de la dynamique sociale. Elle devient de ce fait pour l'État, à défaut d'autres solutions assurées d'elles-mêmes, un impératif stratégique en vue d'une hypothétique victoire finale sur ce fléau.

Il s'agit donc de s'interroger les modalités d'implication et de gestion de ces nouveaux intervenants dans la politique militaire. En d'autres termes, comment ces acteurs civils connus (et reconnus) sous le nom de "comité de vigilance" parviennent-ils à s'inscrire dans la stratégie des armées au point d'acquérir une certaine légitimité ? Par ailleurs, dans une approche plus prospective, quel sort doit-on leur réserver au sortir de la guerre ? La question se pose en effet pour l'État de savoir quelle compensation accorder à leurs membres et comment les réinsérer à terme, compte tenu de ce que la plupart d'entre eux sont des jeunes qui abandonnent leurs activités "normales" pour se consacrer à une mission aussi délicate que dangereuse. La présente recherche est donc conduite à faire sienne l'approche polémologique de Gaston Bouthoul, pour saisir la guerre en tant que fait social (Bouthoul, 1976, p.15). Elle vise à montrer, dans une approche tout d'abord stratégique, que l'admission des comités de vigilance comme maillon important dans la nouvelle stratégie militaire émane non seulement d'une volonté de l'État, mais aussi de la disposition des populations à s'organiser pour assurer leur propre sécurité.⁵ Le second

³ Même si on les emploiera indifféremment ici, l'usage de l'un ou de l'autre des termes d' 'autodéfense' ou de 'vigilance' peut signaler une nuance significative en fonction du jugement que porte la population sur la menace à laquelle elle est confrontée dans sa vie quotidienne, et de la force de sa volonté de défier ceux qui seraient enclins à rejoindre les rangs des attaquants. Au vu de l'étiquette choisie dans tel quartier ou tel district, on comprend que, dans le second cas, il s'agit d'affronter physiquement la menace de violence criminelle ainsi que ses propagandistes et instigateurs. Dans le premier, en revanche, la prétention n'est pas de se substituer à la police, mais de jouer un rôle de prévention et de renseignement. Ces vigiles des quartiers s'astreignent alors à n'être que des veilleurs, des sentinelles, puisque les moyens leur font défaut pour affronter des attaquants généralement bien armés. (Fanyim, 2015, p.164).

⁴ Cette pratique est utilisée dans de nombreuses villes à travers le pays pour lutter contre le grand banditisme.

⁵ La lutte contre Boko Haram dans l'Extrême-Nord se distingue nettement d'autres crises affectant la sécurité au Cameroun (cf. Fanyim, 2017). Il en va ainsi notamment du mouvement sécessionniste "ambizonien" dans les zones anglophones du pays : les régions affectées (Nord-Ouest et du Sud-Ouest) ne sont pas les mêmes ; les rebelles n'y viennent pas d'ailleurs : ils sont locaux, et s'en prennent aux autorités territoriales (gouverneur, sous-préfets, chefs traditionnels, commissaires de police, fonctionnaires et agents de certaines entreprises privées) comme aux représentants du gouvernement central (le cortège du Premier ministre et d'autres membres du gouvernement a été leur cible il y a peu) ; et jusqu'à une date très récente les comités de vigilance n'y jouaient pas de rôle. (On note néanmoins de premiers faits d'armes de comités de vigilance dans la région du Nord-Ouest, où ils ont pu mettre la main sur un combattant présenté comme le commandant des sécessionnistes [cf. <https://www.camerounweb.com>], à l'initiative de populations Mbororo du village Romock, en grande partie nomades et étrangères aux revendications et à l'histoire coloniale des populations anglophones, et qui revendiquent entre autres leur marginalisation et le retour au fédéralisme). En d'autres termes, là où (dans l'Extrême-Nord) le conflit rassemble les autochtones autour du gouvernement central, il les divise ici (plus au sud, le long de la frontière avec le Nigeria), et pose des questions très différentes, avec des conséquences elles-mêmes différentes.

temps de l'analyse focalisera sur les questions politique et sociale que ne manquera pas de poser la réinsertion des membres de ces comités au sortir de cette guerre – si elle doit se solder par la défaite de Boko Haram.

La double légitimation de l'activité des comités de vigilance comme maillon important dans la stratégie des armées

L'inscription des comités de vigilance dans la stratégie de l'armée camerounaise traduit une mutation des approches de la sécurité qui fait la part belle aux facteurs civilo-militaires, fruit tout à la fois d'une vision *top-down* et de la prise en compte d'un mouvement *bottom-up* spontané. La première correspond à une logique de politique intérieure et extérieure tandis que la seconde fait référence à la dynamique locale et citoyenne.

La reconnaissance politique de l'importance stratégique des comités de vigilance

Au moment du déclenchement de la guerre contre Boko Haram, l'apport des comités de vigilance n'était pas envisagé comme modalité de renforcement des forces de défense dans leurs opérations : ils n'étaient pas considérés comme des entités de sécurisation du territoire. C'est le changement de stratégie du groupe djihadiste, avec l'entrée en scène des kamikazes, et l'appréciation de l'action efficace des populations engagées pour leur propre sécurité qui ont conduit les pouvoirs publics à envisager de les intégrer dans la stratégie de lutte. Depuis lors, l'opérationnalité de ces organisations locales de résistance constitue un axe majeur de la politique de défense du Cameroun comme de bon nombre de pays d'Afrique.⁶ La puissance publique leur a conféré un statut juridique et multiplie les actes concrets de reconnaissance à leur endroit.

Place des comités de vigilance dans l'agenda sécuritaire intérieur

L'inscription des comités de vigilance dans l'ordre du jour sécuritaire comme acteurs de la stratégie d'action s'opère en effet au travers de pratiques matérielles et immatérielles qui les placent au centre du dispositif et font de leur efficacité fonctionnelle (ou de leur mise sur pied là où ils n'existent pas encore) un enjeu majeur de politique intérieure,⁷ ce qui a pour effet de donner à des facteurs sociaux locaux une dimension politique nationale dont la puissance publique ne saurait se désintéresser.

La constitution encouragée d'en haut de comités locaux de vigilance n'est pas chose entièrement nouvelle. Elle remonte en réalité à la période de décolonisation du pays, au tournant des années 1960 : dans un contexte d'insécurité orchestré par les maquisards revendiquant le départ de la puissance coloniale, le gouvernement recommandait aux populations de se constituer en groupe d'autodéfense pour s'opposer aux assaillants (Sah, 2008). Des dispositions réglementaires viendront par la suite en organiser le fonctionnement et la tutelle. Ainsi, une circulaire présidentielle du 1^{er} septembre 1972 fixant la conduite des efforts de défense, dispose que les comités de vigilance sont placés sous la

⁶ Plusieurs pays africains ont suscité la constitution de comités de vigilance ou d'autodéfense. C'est par exemple le cas du Tchad, du Nigeria, du Niger, du Mali, du Sénégal, et du Burkina Faso.

⁷ On se situe ici dans la perspective de l'approche séquentielle des politiques publiques initiée par Charles O. Jones (1970).

responsabilité des sous-préfets. Selon cette circulaire, “*il s’agit essentiellement de développer le patriotisme des serviteurs de l’État et de l’ensemble des citoyens, d’exiger le loyalisme de tous, de dépister les éléments hostiles et de préparer leur neutralisation en cas de nécessité*”. Plus ou moins dormante depuis lors, cette option de défense populaire ne sera réactivée (ou suscitée là où elle fait défaut) qu’à la suite des premiers attentats-suicides dans l’Extrême-Nord en juillet 2015, sous la forme de comités “œcuméniques” de vigilance mêlant chrétiens et musulmans, à l’initiative de l’administration déconcentrée et locale.⁸ Le gouvernement stimule tant bien que mal ce dispositif de défense populaire aujourd’hui indispensable, qui jouit d’une légitimité historique,⁹ et présente pour lui l’avantage de susciter une véritable implication des populations (Menguele Menyengue, 2017, p.53).

Les pratiques immatérielles prennent la forme de campagnes de communication institutionnelle, de discours, de normes et de cadres cognitifs (Jobert & Muller, 1987). Entrent dans cette catégorie les (nombreux) messages de félicitations et de reconnaissance du gouverneur de la région de l’Extrême-Nord, Midjiyawa Bakari, ceux d’Issa Tchiroma, ministre de la Communication, enfin au plus haut niveau ceux de Paul Biya, président de la République qui, en tant que chef d’État et chef suprême des forces armées, reconnaît la bravoure de ces soldats sans treillis, présentés comme des modèles pour la nation. Ce dernier déclare par exemple : “*J’ai eu l’occasion de saluer le rôle des comités de vigilance qui appuient avec efficacité nos forces de défense et de sécurité. Nous devons ici saluer la mémoire de nos compatriotes qui ont perdu la vie dans cet exercice légitime de défense civile*”. Ainsi encouragés par le gouvernement, un grand nombre de jeunes ont rejoint ces comités de vigilance afin de participer à l’effort de guerre.

Leur place dans l’agenda diplomatique

Les comités de vigilance camerounais apparaissent aussi, peu après, dans l’action extérieure du pays. Leur reconnaissance prend la forme d’actes diplomatiques exprimant un fort consensus à leur propos dans la région. C’est le cas, notamment, des instruments signés par les chefs d’État du Cameroun et du Nigeria, principales victimes de la menace djihadiste. Avec l’entrée en scène des opérations kamikazes, la situation sécuritaire qu’on pensait maîtrisée¹⁰ plonge les armées et les citoyens dans une inquiétude croissante. Vu la difficulté qu’éprouvent les armées à faire face à cette nouvelle stratégie de guerre djihadiste, les deux chefs d’État préconisent en décembre 2016 la mise sur pied de comités de vigilance pour assurer la sécurité le long des frontières des deux pays. Il s’agit, entre autres, de renforcer la collecte et l’échange de renseignement en matière de blanchiment

⁸ Ils sont placés sous l’autorité des sous-préfets et des chefs traditionnels. Les candidats au recrutement sont soumis à un test de moralité administré par les services préfectoraux. Lorsque le test est passé avec succès, il est délivré un badge signé par le sous-préfet d’arrondissement. L’efficacité de ces comités de vigilance est réelle si l’on en juge par le grand nombre d’attentats-suicides qu’ils ont permis d’éviter et par l’arrestation, à laquelle ils ont contribué, d’une centaine de membres de Boko Haram.

⁹ Sur les sources (historiques, politiques, économiques) de l’adhésion des populations camerounaises au concept de défense populaire, voir la tribune de Ntuda Ebodé in : https://www.defnat.com/site_fr/pdf/Ntuda, citée par Menguele Menyengue (2017).

¹⁰ C’est du moins le sentiment qui transparaisait dans le discours politique des autorités camerounaises jusqu’en 2015, lorsqu’elles rassuraient l’opinion publique nationale et même internationale quant à leur maîtrise de la situation, et annonçaient pour bientôt la fin de la menace.

d'argent, de trafic de drogue, d'armes, et d'autres types d'activités criminelles dont Boko Haram tire son financement. Cette recommandation conjointe constitue un acte fort et consacre la reconnaissance par les États de la nécessité d'inscrire les comités de vigilance dans la stratégie militaire des pays touchés par la menace islamiste.

Cette consécration des comités de vigilance dans la stratégie opérationnelle des armées dépasse au demeurant le cadre de la région et les accords bilatéraux qui s'y expriment. C'est ce que manifeste le rôle que jouent sur place les Nations Unies. Le 3 mars 2017, les émissaires des quinze pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU effectuent une tournée dans les pays affectés par Boko Haram, notamment dans l'Extrême-Nord du Cameroun, au Tchad, au Niger et au Nigeria, pour faire le point de la situation sur le terrain. L'objectif est précisément d'aborder des questions relatives à la place dans cette crise des comités de vigilance. Ces miliciens mobilisés dans plusieurs régions affectées par Boko Haram acquièrent de ce fait une reconnaissance internationale et le statut symbolique d'acteurs légitimes dans le déroulement de la guerre.

Une reconnaissance pratique sur le terrain

Cette légitimation de leur rôle se traduit concrètement de deux façons. Les comités de vigilance sont d'une part entraînés par l'armée, et impliqués dans certaines de ses opérations ; de l'autre, ils reçoivent des pouvoirs publics armes et outils de travail.

Leur intégration dans l'effort de guerre se signale d'abord par le rôle qu'on leur fait jouer à l'avant comme sentinelles chargées de donner l'alerte, et le cas échéant traquer et neutraliser l'ennemi. De la sorte, ils encourent des risques graves¹¹ qui très vite soulignent l'inconvénient tragique de leur manque d'équipement et d'entraînement adéquats face à des terroristes armés ou des kamikazes.

Ils seront donc pris en charge par les équipes du Bataillon d'Intervention Rapide (BIR), unité d'élite de l'armée camerounaise, qui a formé plusieurs comités de vigilance à la collecte du renseignement.¹² Tâche dans laquelle ils se montreront très efficaces en fournissant aux chefs du BIR des informations précieuses : étant du terroir, ils sont seuls capables de reconnaître les djihadistes.

De plus, ils sont associés depuis 2016 à certaines opérations de l'armée (y compris au Nigeria) contre le groupe jihadiste.¹³ À cet égard, l'opération qui s'est déroulée le 29 avril 2016 dans le Département du Mayo Sava porte l'estampille des comités de vigilance de Limani qui ont pu mener deux opérations jusqu'à l'intérieur du Nigeria pour la

¹¹ Ce fut le cas d'Abba Ganama Viviet, mort avec les kamikazes le dimanche 13 septembre 2015 à Kolofata. À la fin du mois d'octobre 2015, Abba Kolo, membre du comité de vigilance de Mbriché, a été assassiné par des terroristes de Boko Haram. À Waza, dans la nuit du 1^{er} décembre 2015, trois membres du comité de vigilance local ont perdu la vie après qu'un kamikaze qu'ils avaient réussi à interpellé a fait exploser sa charge. La liste des sacrifiés pour la défense de la patrie est longue. Depuis le déclenchement de la guerre en mai 2014, de nombreux observateurs estiment à au moins une cinquantaine le nombre de membres des comités de vigilance à avoir payé de leur vie la défense de la nation.

¹² Entretien d'analystes de l'International Crisis Group (ICG) avec un officier supérieur du BIR, à Kolofata, en mars 2016, cité in International Crisis Group, 16 novembre 2016, p.26.

¹³ "Limani : 70 membres des comités de vigilance attaquent Boko Haram au Nigeria", *L'œil du Sahel*, 3 mai 2016; "Au Cameroun, les soldats de l'ombre oubliés de la lutte contre Boko Haram", *Le Monde*, 30 mars 2016.

libération de quatre femmes à Narikou kidnappées par la secte islamiste. Leur Président, David Tolki, souligne l'allant de leurs membres : *“Après l’enlèvement de ces femmes, nous voulions poursuivre les ravisseurs afin de les libérer rapidement”*. C’est à cette occasion que 70 d’entre eux s’infiltrèrent à pied au Nigeria, précisément à Barkari, à 10 kilomètres de Limani, après avoir obtenu le feu vert des forces de défense. Le citoyen ordinaire se trouve donc impliqué dans l’appropriation et la protection de son espace, face aux attaques meurtrières. Et lors des opérations menées par l’armée camerounaise de l’autre côté de la frontière avec le Nigeria, ces comités de vigilance fournissent guides et traducteurs. Un officier de l’armée camerounaise en service dans la région de l’Extrême-Nord témoigne :

Sans l’aide des populations, nous ne saurions distinguer qui est un membre du groupe Boko Haram et qui ne l’est pas. Les comités de vigilance se sont donc formés. Ils nous fournissent des informations sur l’incursion ou l’entrée d’un élément inconnu dans les villages.

La situation diffère quelque peu entre Cameroun et Nigeria en matière de tutelle. Alors que les comités de vigilance nigériens agissent sous le contrôle direct des forces de défense et sécurité, ceux du Cameroun sont placés sous la tutelle des autorités administratives et des chefs traditionnels, ce qui n’empêche nullement une forte proximité entre eux et l’armée.

La fourniture d’armes et d’instruments de travail s’est vite imposée dans la mesure où, sans formation particulière ni armes de guerre, leurs mains nues et leur courage s’avéraient insuffisants dès lors qu’on ne les cantonnait plus au seul rôle de pourvoyeurs de renseignement. Afin d’accroître leur capacité d’alerte rapide et rendre autant que possible la vie difficile à Boko Haram en “zone civile”, la présidence camerounaise et l’administration régionale de l’Extrême-Nord leur ont octroyé des dons en matériels (40 motos tout-terrain, une centaine de vélos tout-terrain avec casques dans les deux cas, détecteurs de métaux, jumelles, machettes, lampes de poche, mégaphones) et en aides financières (les frais d’entretien et de carburant sont supportés par les communes). De l’armée, ils reçoivent des vivres et du crédit pour leurs téléphones, afin de garder le contact avec eux. Les médailles qui leur sont décernées¹⁴ sont destinées à compenser au plan symbolique le temps qui leur manque pour travailler leurs champs ou faire paître leur bétail. Désormais équipés et armés, les membres des comités de vigilance ont ainsi pu éviter nombre de carnages dans cette partie du Cameroun. Comme une véritable armée, ils ont réussi à pourchasser et à tuer de nombreux kamikazes.

À bien considérer ces deux aspects, l’on pourrait parler du sacre des comités de vigilance comme acteurs dans la stratégie de lutte contre les djihadistes de Boko Haram.

L’engagement citoyen des populations dans la production de la sécurité locale

Cet engagement oscille entre volonté et intérêt de prendre en charge sa propre sécurité d’une part, et expression du patriotisme, de l’autre.

¹⁴ On a ainsi élevé Maloum Massao Issa, membre dudit comité décédé le 9 novembre 2015, au grade de chevalier dans l’Ordre de la valeur à titre posthume.

La responsabilité d'assurer sa propre sécurité

Selon la théorie hobbesienne du Léviathan qui doit assurer la sécurité des populations en inhibant la guerre de tous contre tous (Hobbes, 1651), cette responsabilité incombe au premier chef à l'État. Mais lorsque l'État s'avère incapable de remplir cette mission, les populations se doivent de prendre en main leur sécurité (Pérouse de Montclos, 2008, p.13). C'est ce qui s'est produit pour les populations de l'Extrême-Nord Cameroun qui, face à l'incapacité des forces de l'ordre à les protéger du danger permanent que représentent pour elles les milices de la secte islamiste, se sont trouvées obligées de se défendre par elles-mêmes en constituant des comités de vigilance. Menacés par Boko Haram de perdre leurs habitations de fortune, leurs biens rudimentaires, leurs moyens de subsistance et même leur vie, les villageois se sont mobilisés. C'est à Maïduguri¹⁵ et à Fotokol,¹⁶ cibles privilégiées d'incursions répétées, d'attentats-suicides et de prises d'otages, qu'émergent en 2013 les premiers comités de vigilance. Par la suite, d'autres sont constitués dans nombre de localités (Mora, Kolofata, Mbriché, Gouzoudou, Mahoula, Dabanga, Djakana, Kerawa, Tolkomari, Houmaka, Achigachia) où la secte islamiste procède à des opérations de ratissage systématique des populations.

Cette démarche populaire de défense du territoire et de sécurisation de la vie des populations n'échappe pas à l'influence de la culture locale. C'est ainsi que le collectif des chefs traditionnels de l'arrondissement de Ngoura et Djerem, localités touchées par la menace terroriste, ont demandé au chef de l'État, en guise de contribution à la défense populaire, la possibilité de faire usage de leurs pouvoirs magico-mystiques pour nuire aux combattants de la secte djihadiste (Menguele Menyengue, *op.cit.*, p.54). Il s'en est ensuivi l'approvisionnement des soldats et miliciens en amulettes, boucliers et blindages de protection mystique, gris-gris, et pentacles, véritables sous-produits de l'effort de guerre.

Un engagement patriotique et citoyen

S'inspirant de la grande mobilisation qu'a connue la France après l'attentat contre Charlie hebdo, le peuple camerounais a voulu prouver qu'il peut être uni lorsqu'il s'agit de défendre la patrie. Si, dans la partie Sud du pays, cette mobilisation s'est limitée à des marches et à des contributions en nature à l'effort de guerre, les populations de l'Extrême-Nord, plus directement victimes de la menace terroriste, ont décidé de passer à l'action en prenant les armes. À cette occasion se mobilisent des jeunes, des chômeurs et des vieillards : aucune frange de la population n'est mise de côté pour donner la réplique aux terroristes. Ces villageois se comportent en citoyens prêts au sacrifice suprême pour leur sécurité propre, mais aussi pour le pays. Ils s'organisent et assurent des patrouilles nocturnes. À leur actif, on compte des dizaines de membres de Boko Haram, arrêtés et livrés aux forces de défense et de sécurité. Et s'il est vrai qu'on peut facilement s'exagérer

¹⁵ Situé à 20 km de la frontière avec le Nigeria, et cible régulière d'attaques.

¹⁶ Dans cette localité, le comité de vigilance comporte cinq unités de 17 membres. Parmi les interventions de ce comité, on peut noter celle d'un jeune de 20 ans dénommé Danna qui, face à une kamikaze, a permis d'éviter le pire. En retour, les membres de ces comités sont devenus une cible privilégiée pour Boko Haram.

l'efficacité combattante de gens ordinaires¹⁷ armés de pétoires, d'arcs, de machettes, de fusils de chasse et de flèches empoisonnées – et de leur courage, et que la seule alternative pour eux est de résister ou de quitter une région “où il n'y a jamais eu de travail ni d'aide de l'État”,¹⁸ il reste que seul l'amour pour les siens et pour la patrie peut bien justifier un tel engouement pour ces comités de vigilance.¹⁹

Le problème du devenir des acteurs des comités de vigilance

Tout ne s'arrête pas avec l'engagement des villageois ou avec l'inscription des comités de vigilance dans la stratégie des armées en conflit. L'une des plus grandes difficultés qu'ils rencontrent réside dans les garanties que peut leur offrir la puissance publique quant à leur prise en charge. Puisque, en termes concrets, ces villageois abandonnent leurs troupeaux, leurs champs et leurs petits commerces de subsistance pour se consacrer à la défense de leur village et de la région, quelles dispositions peuvent prendre les pouvoirs publics pour compenser le temps passé au service de la patrie, et qui ne peut donc plus être consacré à une vie familiale, économique et sociale normale ? Les dangers encourus vont bien au-delà de la “civilisation du risque” dont parle Patrick Lagadec (1988, p.36). Une telle compensation est d'autant plus nécessaire qu'une étroite relation a pu être établie entre les formes des guerres et leur impact sur les territoires et leurs habitants (Baudouï, *op.cit.*, p.169), et qu'il faut songer à la reconstruction à l'issue du conflit.

Si la question ne semble pas faire l'objet d'une réflexion suivie au niveau des autorités publiques, du côté de ces guerriers de fortune qui aspirent à un statut, la préoccupation est plus qu'à l'ordre du jour.

L'offre d'une récompense précaire et de façade

La situation de guerre, qui mêle et combine toutes les dimensions constitutives de la vie sociale,²⁰ pourrait être l'occasion d'imaginer des cadres sociaux nouveaux. La question se pose avec d'autant plus d'acuité que l'idée d'une récompense à venir fait son chemin parmi les intéressés – parfois de façon naïve et irréaliste, ce qui ne fait que renforcer les attentes.

La question de la récompense est perçue – comme parmi les anciens combattants français de la Première Guerre mondiale, si l'on peut oser un tel parallèle – non seulement comme un droit légitime à rétribution pour service rendu, contrepartie après reconnais-

¹⁷ C'est ce que laisse entendre un témoin qui a préféré garder l'anonymat : “*Nous n'avons que des bâtons, des couteaux et des flèches, et nous ne faisons pas le poids face aux soldats de Boko Haram qui ont des fusils d'assaut et même des blindés*”. Propos recueilli par Radio France International (RFI), et publié le 6 juin 2014.

¹⁸ Entretien avec Mohamadou, un jeune de 28 ans à Mora, à 20 kilomètres à l'est de Kolofata.

¹⁹ On peut citer le cas de Lawan Mahamat, jeune éleveur de 29 ans ne possédant ni kalachnikov, ni treillis militaire, ni casque, et seulement muni d'une lance et quelques flèches, mais qui se considère comme un vrai soldat : “*Je garde notre village de jour comme de nuit, sous le soleil ou sous la pluie*”. Propos rapporté par le journal *Le Monde* du 30 mars 2016.

²⁰ Ainsi peut-on considérer la guerre, en tant qu'elle se présente comme un “phénomène social total” au sens de Marcel Mauss : celui qui met “*en branle la totalité [ou presque] de la société et de ses institutions*”, familiales, économiques, esthétiques et morphologiques (Mauss, 1995, pp.147 et 274). C'est ce que relève Aurélien Berlan (2005), à qui l'on emprunte cette notation.

sance d'une action louable, mais aussi comme un devoir moral. La logique de l'intérêt personnel semble passer bien après la reconnaissance symbolique du sens de leurs sacrifices pour la nation, ce que confirme leur sensibilité aux discours officiels de gratitude et aux décorations qu'on leur accorde.

Ceci est d'autant plus remarquable que leurs conditions de vie sont précaires, et qu'ils pourraient vouloir tirer un profit de leur engagement. Cette précarité existentielle des populations est précisément ce qui fournit à la secte islamiste un terreau favorable au recrutement des jeunes démunis et en quête de survie. Il y a donc de ce point de vue une dissymétrie entre les motivations des membres de Boko Haram et ceux des comités de vigilance, ces derniers se montrant plus insensibles à la misère matérielle relative qui est la leur, ou moins conscients de cette réalité. L'idéalisme et la bravoure à quoi les oblige la situation semblent déterminants pour leur satisfaction personnelle.²¹ Le seul avantage immédiat dont ils sont souvent avides réside dans les formations utiles à leur vie que leur dispensent les forces spéciales comme le Bataillon d'Intervention Rapide.

Toutefois, l'absence de revendication matérielle ou sociale immédiate ne signifie pas l'absence de toute dimension de calcul. Lorsqu'elle existe, cette dimension vise des avantages différés, en termes de carrière. Nombre des membres des comités de vigilance espèrent, au vu des mérites qu'ils accumulent sur le terrain, pouvoir entrer dans l'armée. C'est ce que dit, par exemple, Alhadji Mohamed Dale, l'un des chefs, parmi les plus téméraires, des comités de vigilance à Kolofata : *“Je veux intégrer l'armée, je le mérite et je serai utile”* (entretien accordé au journal *Le Monde*, publié le 20 juin 2016).

La (ré)insertion socio-professionnelle des membres des comités de vigilance

L'inexistence de revendications immédiates arrange bien un État qui n'a que peu à offrir. Il est pourtant clair qu'il est urgent d'explorer un mécanisme permanent de soutien qui permette de subvenir aux besoins élémentaires de ceux qui combattent. De même, des fonds doivent être alloués aux familles de ceux qui sont tombés au combat. Et il serait sage et avisé de couper l'herbe sous le pied des recruteurs de Boko Haram en assurant des perspectives à des jeunes vivant dans l'incertitude des lendemains. Comme le confie Timada Boukar à un journaliste français : *“Nous nous battons pour le bien-être de notre village. Mais nous n'avons même pas de salaires. On n'oblige pas l'État à nous payer. Mais nous avons faim...”* (*Le Monde*, 30 mars 2016).

Or, dans un contexte de très grande pauvreté régionale de l'Extrême-Nord,²² ce que leur offrent les pouvoirs publics reste très insuffisant et insatisfaisant pour remédier à des

²¹ À cet égard, leur attitude (et la dissymétrie de motivation observée avec les jeunes islamistes) n'est pas rappeler ce que dit Gaston Bouthoul (1961, p.16) de la philosophie grecque ancienne qui attribuait à la guerre un caractère miraculeux : elle fait les dieux, les hommes et les esclaves. Elle est à la fois le domaine de l'“activité de jeu” et du goût du jeu, avec ses risques exaltants. Effectivement, les acteurs des comités de vigilance savourent les prouesses qui leur confèrent le statut de héros, et une dette de la société à leur endroit.

²² Au regard du seuil de pauvreté estimé nationalement à 232 547 FCFA par an et par équivalent adulte, 56,3% de la population de cette région vit sous ce seuil. Ce qui fait de l'Extrême-Nord la région la plus pauvre du pays : elle abrite un pauvre sur quatre, soit au total 1 545 600 personnes pauvres sur les 6 217 000 pauvres que comptait le Cameroun en novembre 2001. Source : *Conditions de vie et profil de pauvreté à l'Extrême-Nord Cameroun en 2001*, p.28.

conditions de vie d'ordinaire misérables, et aggravées par la guerre. Dans un premier temps, en dehors de la générosité des éléments du BIR, ils n'ont pu obtenir de l'État, par le biais des services de la préfecture de région, qu'une enveloppe de 300000 francs CFA (457 euros) à se partager entre eux. Dans un second temps, 9500000 FCFA (14483 euros) ont été alloués au comité de vigilance de Fotokol, et 4500000 (6860 euros) à celui de Dabanga. Ce qui est de loin insuffisant pour ces jeunes qui, avant que les exactions des terroristes de Boko Haram ne viennent mettre un terme à leurs activités civiles, vivaient d'agriculture et d'élevage, du commerce frontalier et de la pêche. Ce geste ponctuel ne servira qu'à une consommation immédiate, sans aucune suite pour assurer des lendemains durables.

Contrairement à ces jeunes qui ont préféré servir la secte islamiste, conséquence de leur précarité, ceux qui se sont engagés à servir leur village et la patrie devraient bénéficier d'une attention particulière pour ce qui est de leurs conditions de vie. En l'absence d'une telle attention, le risque est de les voir sombrer dans l'oisiveté, la délinquance ou pire à l'issue du conflit.

Quelques pistes sont à explorer. L'une serait de favoriser, par divers moyens de politique publique, l'implantation d'entreprises, plus largement d'activités, dans la région ; une autre consisterait à engager et financer ces jeunes dans la réalisation des microprojets qui seraient pour eux source d'emploi doté de sens, de revenu, donc de perspectives de stabilité, d'épargne et d'investissement. Enfin, on pourrait penser à un recrutement massif des diplômés de cette région dans les différentes branches de l'administration camerounaise et admettre les plus jeunes engagés des comités de vigilance dans l'armée régulière. Cette dernière solution fut, entre autres,²³ celle retenue par le Cameroun au lendemain de l'indépendance, après l'éviction des maquis. Une telle politique non seulement encouragerait mais aussi rassurerait chaque engagé par rapport à son avenir.

Un statut pour les combattants des comités de vigilance, l'introuvable solution des pouvoirs publics

Le problème se pose avec acuité dans la mesure où ceux qui interviennent au sein des comités de vigilance deviennent, au sens du droit administratif, des fonctionnaires *de fait*.²⁴ En effet, si l'on reconnaît aux citoyens le droit de participer à leur propre sécurité, il n'en demeure pas moins que c'est à l'État que revient la responsabilité première de garantir la sécurité de ses citoyens (Pérouse de Montclos, 2008, *op.cit.*). Dans le cas d'espèce, les populations, en jouant le rôle normalement dévolu aux forces de l'ordre et en obtenant une légitimité officielle et symbolique des pouvoirs publics, se trouvent dans une situation où leur prise en charge devrait être effective, de quelque manière que ce soit. Malheureusement, les autorités du pays ne semblent pas enclines à une réflexion allant dans ce sens. Le silence règne sur le sujet et rien n'est envisagé pour la prise en charge soit présente soit future de ces comités de vigilance.

²³ Les membres des comités de vigilance de l'époque pouvaient également opter pour un transfert sur des terres offertes par l'État dans la région de Nkam.

²⁴ La théorie du fonctionnaire de fait référence aux personnes irrégulièrement investies d'une fonction publique dans des circonstances exceptionnelles, et dont les actes peuvent être validés *a posteriori*, selon la théorie de l'apparence ou afin de maintenir la continuité du service public.

Les oubliés de la guerre contre Boko Haram ?

L'on peut en effet s'interroger sur le sérieux du gouvernement à cet égard. Car il semble jouer sur l'idéalisme patriotique des membres des comités de vigilance et se contenter d'actes à caractère purement symbolique, comme décerner à titre posthume des médailles sur le cercueil de ces "héros". D'autres actes, bien que plus signifiants, semblent dispersés et sans suite : c'est le cas des enveloppes de 9 500 000 et 4 500 000 FCFA remis aux comités de vigilance de Fotokol et Dabanga.

Pourtant, l'enveloppe de l'effort de guerre dédié à la lutte contre Boko haram dans l'Extrême-Nord du pays a atteint le montant de 2 milliards de francs CFA. Quelle part doit en revenir aux membres des comités de vigilance ? Peut-on continuer à les oublier alors même que, si l'on en croit Aristide Menguele Menyengue (2017, p.54), "*en termes d'avantage comparatif, l'option pour la défense populaire a un avantage économique non négligeable en ce qu'elle permet à l'État de rationner ses dépenses militaires en comptant sur le soutien populaire pour préserver la sécurité*" ? Ayant inscrit l'activité des groupes civils organisés qui luttent contre Boko Haram dans la politique de sécurité comme acteurs du combat, il serait judicieux, au vu des résultats obtenus sur le terrain, de les prendre en compte dans la répartition des dépenses militaires. C'est d'ailleurs dans ce sens que *Le Monde*, dans sa livraison du 30 mars 2016, titrait "Au Cameroun, les soldats de l'ombre oubliés de la lutte contre Boko Haram".

Un danger lointain à éviter

Le Haut commandement militaire a pleinement conscience de la nécessité d'une intégration et de plans d'aide en faveur de ces combattants improvisés, tout comme des risques encourus si on ne le fait pas. Car que deviendront les armes et munitions mobilisées durant le conflit ? Derrière les arcs et les flèches, les machettes, lances et armes de chasse traditionnelles, il y a souvent des kalachnikovs qui circulent, dispersées au fil des guerres successives au Soudan, au Tchad et en Centrafrique. Le danger est de les voir un jour servir le banditisme rural, à la recherche de moyens de survie. On observe déjà l'existence de "protecteurs" accusés de racket sur les routes, ou de taxer les villageois, pendant que d'autres n'hésitent plus à mener des offensives en vue de pillages au Nigeria. À plus long terme, les membres des groupes d'autodéfense pourraient se structurer en milices, et devenir le bras armé de nouveaux mouvements politisés, ou se tourner vers le crime organisé ou la violence communautaire,²⁵ comme c'est le cas dans nombre d'autres pays de la région (RDC, Centrafrique, etc.). Un rapport de l'International Crisis Group (2017) note ainsi que des règlements de comptes ont déjà eu lieu via des dénonciations calomnieuses aux forces de sécurité (p.144). Malgré les enquêtes préalables de moralité, des connivences existent entre certains comités de vigilance et Boko Haram, tandis que d'autres commettent des extorsions sur critères religieux (p.145) Ainsi, à Amchidé, les membres chrétiens du premier comité de vigilance constitué par le BIR en 2014 ont procédé à des rackets, dénonciations calomnieuses et chantages contre les habitants musulmans. Il a été dissous au

²⁵ International Crisis group, 2017.

bout de six mois et reconstitué de façon paritaire.²⁶ L'intégration des plus jeunes dans l'armée réglerait en grande partie ce problème.

Conclusion

La guerre, phénomène régulièrement observé, apporte des transformations sociales et agit sur le comportement des peuples. Si Gaston Bouthoul s'est attaché à en montrer les fonctions,²⁷ il s'est surtout préoccupé de ses effets destructeurs aux plans démographique et économique, qu'il explique par le besoin d'une "relaxation de structures démographiques explosives". La démarche adoptée ici est différente : le présent article a choisi de focaliser, à titre principal, sur les effets qu'un type de guerre nouveau produit sur la vie des populations concernées et, dans une approche prospective, sur les politiques à mettre en œuvre par les États pour soutenir le développement des zones affectées et rehausser le niveau de vie de ceux qui y résident.

Un risque pèse d'évidence sur la sécurité de l'État si aucune réponse satisfaisante n'est trouvée aux besoins futurs des acteurs des comités de vigilance, soit en les reconvertissant dans des activités génératrices de revenus, soit en les intégrant dans les corps de l'armée. Quand bien même la perspective d'une disparition à terme de la menace que constitue Boko Haram ne pourrait que réjouir le pays, l'absence de solution politique à la question de la reconversion des ceux qui l'ont combattu de fait est porteuse à plus long terme d'une autre menace, celle de sa déstabilisation.

La guerre transforme les sociétés en profondeur et de plus d'une façon. Partout et à toutes les époques, la réintégration des combattants dans la vie civile pose un problème politique, économique et social aigu à court et moyen terme à l'issue des conflits. À ce problème universel en pareil cas, le Cameroun et les pays environnants ajoutent aujourd'hui leurs spécificités : celle d'une grande pauvreté, plus particulièrement concentrée (comme l'est l'incidence de la guerre elle-même) dans une région, et celle d'avoir mobilisé pour faire face au danger des combattants irréguliers sans leur assurer de moyens d'existence. Il revient à leurs élites politiques d'apporter à ce problème une solution qui n'obère pas l'avenir de leurs pays.

Bibliographie

BAUDOÛI, Rémi, "Guerre et sociologie du risque", *Cahiers internationaux de sociologie*, n°114/1, 2003, p.161-174.

BERLAN, Aurélien, "Structures sociales et mécanismes: la guerre dans la sociologie wébérienne", *Revue Internationale*, n°3, 2005. Publié en ligne : <http://www.sens-public.org/spip.php?article144>.

BISHARA, Marwan, "L'ère des conflits asymétriques", *Le Monde diplomatique*, octobre 2001.

BOUTHOUL, Gaston. "Fonctions sociologiques des guerres", *Revue française de sociologie*, Guerre-Armée-Société, vol.2, n°2, 1961, pp.15-21.

BOUTHOUL, Gaston, *Essais de polémologie*, Paris, Denoël/Gonthier, 1976.

²⁶ *Ibid.*, p.26.

²⁷ Bouthoul, *op.cit.* p.16.

EL-LAIA, Abderrazzak, “Portrait des conflits asymétriques”, *Regard critique*, vol.7, n°1, février 2012, www.regardcritique.ulaval.ca.

FANYIM, Gaius, *Gouverner le désordre urbain : les politiques publiques de lutte contre l’insécurité au Cameroun (1990-2010)*, thèse de doctorat, Université de Douala, 2015.

FANYIM, Gaius, “La gestion de la ‘sécurité variable’ : Introduction à une socio-histoire des crises sécuritaires au Cameroun”, *Enjeux*, n°52 janvier-mars 2017, pp.34-55.

FOUCHARD, Laurent, “Sécurité, crime et ségrégation, une perspective historique”, in L. Fouchard & Isaac Albert Olawal (ss.dir.), *Sécurité, crime et ségrégation dans les villes d’Afrique de l’Ouest du XIXème siècle à nos jours*, Karthala, IPRA, 2003.

HOBBS, Thomas, *Léviathan : Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, 1651. Publié en ligne par l’Université du Québec in “Les classiques des sciences sociales” : http://classiques.uqac.ca/classiques/hobbes_thomas/leviathan/leviathan.html.

INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Cameroun : faire face à Boko Haram*, Rapport Afrique n°241, 16 novembre 2016, consultable en ligne à l’adresse : <https://reliefweb.int/report/cameroon/cameroun-faire-face-boko-haram-rapport-afrique-n-241-16-novembre-2016>.

INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Watchmen of Lake Chad : Vigilante Groups Fighting Boko Haram*, Africa Report n°244, 23 février 2017, consultable en ligne : <https://www.crisisgroup.org/africa/west-africa/nigeria/244-watchmen-lake-chad-vigilante-groups-fighting-boko-haram>.

JOBERT, Bruno & Pierre MULLER Pierre, *L’État en action : Politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987.

JONES, Charles O., *An Introduction to the Study of Public Policy*, Belmont, Cal Duxbury Press, 1970.

KEEGAN, John, *Histoire de la guerre*, Paris, Perrin, 2014.

LAGADEC, Patrick, *États d’urgence. Défaillances technologiques et déstabilisation sociale*, Paris, Seuil, 1988.

MAUSS, Marcel, “Essai sur le don”, in *Sociologie et anthropologie*, Paris, P.U.F., 1995 [1923-1924].

MENGUELE MENYENGUE, Aristide M., “À propos du conflit comme mode alternatif de ‘communalisation’ : essai sur les comportements politiques à l’aune de la guerre contre Boko Haram au Cameroun”, in François Wasouni & Adder Abel Gwoda (ss.dir.), *Boko Haram au Cameroun : Dynamiques plurielles*, Bruxelles, P.I.E Peter Lang, 2017, pp.44-61.

PÉROUSE DE MONTCLOS, Marc-Antoine, *États faibles et sécurité privée en Afrique Noire : De l’ordre dans les coulisses de la périphérie mondiale*, Paris, L’Harmattan, 2008.

RAFFESTIN, Claude, “Regards sur les conflits contemporains dans le monde”, in Rémi Baudouï & Anna Grichting (ss.dir.), *Urbicide et urgences*, actes d’un colloque du même nom organisé par l’Université de Genève, 2006.

SABATIER, Paul A. & Edella SCHLAGER, “Les approches cognitives des politiques publiques : Perspectives américaines”, *Revue française de science politique*, n°2, 2000, pp.209-234.

SAH, Léonard, *Femmes Bamiléké au maquis : Cameroun (1955-1971)*, Paris, L’Harmattan, 2008.